

Projets à la loupe

L'AADJAM

*Association d'Accès aux Droits des Jeunes
et d'Accompagnement vers la Majorité*

L'AADJAM est une association qui accueille et accompagne des jeunes âgés de 17 à 21 ans placés ou en fin de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance d'Ile-de-France. Elle se donne pour objectifs d'informer et d'accompagner les jeunes dans leurs démarches juridiques et administratives en vue d'une continuité de la prise en charge à leur sortie du dispositif ASE. L'enjeu est celui du respect de leurs droits fondamentaux en fin de placement. Par ailleurs, forte d'une expertise juridique l'association mène des saisies des tribunaux en cas de dysfonctionnement et de violations de la loi dont font l'objet les jeunes majeurs, ainsi que des missions de plaidoyers auprès des pouvoirs publics pour promouvoir le droit à l'accompagnement des jeunes majeurs, l'interdiction des sorties sèches et un meilleur accompagnement global.

p.2

INTERVIEW de Dalila Abbar

Déléguée générale et fondatrice de l'Aadjam

p.13

INTERVIEW de François*

Jeune accompagné par l'Aadjam

et membre du Conseil d'administration de l'association

*Le prénom a été modifié à la demande de notre interlocuteur, par souci d'anonymat

1. INTERVIEW de Dalila Abbar

Rencontre avec Dalila, **À LA GENÈSE DU PROJET**

AL'ORIGINE,

*répondre à l'urgence pour les jeunes majeurs
sans solutions sortant de l'ASE*

«J'étais chef de projets dans une association qui s'occupait des personnes victimes de torture et de traumatismes, surtout des demandeurs d'asile. Ce centre de soins, Parcours d'Exil, recevait aussi des jeunes de l'ASE, sortis de l'ASE, ou des Mineurs Non Accompagnés qui avaient été évalués majeurs et se retrouvaient à la rue en attendant d'être repris par l'ASE. Quand il y avait une procédure juridique pour faire reconnaître leur minorité, et qu'ils étaient repris, beaucoup de temps avait été perdu pour eux, à la rue.

Nous avons souhaité travailler sur cette période de recours. Le temps de la saisine du juge des enfants, il fallait qu'ils ne soient plus à la rue. Il fallait trouver des hébergements. Nous souhaitions une alternative aux nuitées d'hôtel qui se font habituellement dans l'urgence, ou en familles bénévoles, comme proposent d'autres associations. Notre but était de louer des appartements dans le privé et on a réussi à obtenir deux appartements qui nous ont permis d'héberger des jeunes. Une fois repris à l'ASE, d'autres prenaient leur place.

En parallèle, parmi les jeunes sortant de l'ASE et suivis dans le centre de soin, beaucoup m'étaient envoyés en tant que juriste et il leur fallait des solutions : faire des recours, trouver un hébergement, réaliser leur domiciliation administrative, porter des demandes de titres de séjour, mener des démarches de scolarisation ou de formation... je me suis trouvée très sollicitée alors que ce n'était pas ma mission première. Je cherchais où les orienter mais ne trouvais pas d'association qui pouvait le faire de manière globale. »

DE L'IDÉE AU PROJET

un soutien immédiat...

« L'idée de monter l'Aadjam m'est venue comme une évidence. Venant du droit au logement, bénévole au GISTI (groupe d'information et de soutien au travailleurs immigrés), engagée avec les sans-papiers... j'avais une expertise sociale et juridique qui m'a encouragée à créer ce qui n'existait pas. J'ai mobilisé mon réseau fin 2018. J'avais contacté les acteurs de la prise en charge des MNA et de la protection de l'enfance en général, qui ont tout de suite adhéré. Nous avons pu compter sur le soutien de la Fondation Abbé Pierre qui voulait justement travailler cette thématique de l'hébergement des jeunes majeurs issus de l'ASE. Nous avons aussi obtenu tout de suite celui de la Fondation de France, Fondation Seligmann, et de la Fondation Grancher, qui nous a mis à disposition un local dès février 2019.

On nous a envoyé depuis tellement de demandes d'accompagnement ou de formation, qu'on a vu qu'on ne s'était pas trompé dans les missions ! »

...pour un projet très inédit dans sa démarche transversale

« Il y a des associations prévues dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui s'occupent des anciens de l'ASE, comme les Adepape. Mais ce sont des associations d'entraide. Il y a aussi des associations souvent très spécialisées : elles s'occupent de la scolarité, de l'hébergement dans des familles bénévoles, etc. Mais il n'y a pas encore à ma connaissance ou très peu, d'acteurs portant les volets social, juridique et de formation des jeunes.

J'ai voulu faire ce croisement après 30 années d'expérience, qui forcent une vision transversale. Car cette transversalité, c'est ce qui donne un coup d'avance dans l'accompagnement. On ne peut pas se cantonner aujourd'hui aux seules dispositions du CASF. Il faut une vision de l'environnement législatif à 360 degrés : droit civil, le droit administratif, si on veut faire contester des refus de « contrats jeune majeur » (CJM). On peut jongler avec le code de la construction et de l'habitation si on voit des choses qui ne sont pas aux normes dans leur hébergement. On jongle aussi avec le DAHO, avec le DALO, avec la domiciliation administrative, le droit à la formation professionnelle, le droit du travail, le droit des étrangers, etc. »

Un projet qui doit rester évolutif

« La loi relative à la Protection des enfants va bientôt être adoptée et peut-être donnera-t-elle plus de possibilités aux jeunes de l'ASE... espérons-le, mais nous sommes loin du compte ! On sent en tout cas aujourd'hui une attention particulière pour la jeunesse. C'est peut-être dû à la période électorale. Mais quoiqu'il adienne de bon ou de pire, nous tenons à ne pas rester figés dans nos projets avec le public. Nous évoluerons parce que les besoins des jeunes évolueront. On veut garder cette souplesse. »

A *u cœur de la démarche d'accompagnement,* **DU TEMPS ET DU CONSENTEMENT**

« Accompagner au mieux, c'est avoir une vision globale de la situation et ne pas se contenter de la demande qui a poussé le jeune à franchir notre porte. Alors on prend le temps. On ne les reçoit pas moins de 2h la première fois, pour cerner la situation. Il y a toujours quelque chose à explorer, à élucider. Souvent les jeunes viennent avec un besoin et on voit qu'il y a tout un ensemble d'autres problématiques. On ne s'arrête pas à leur demande. On essaie de voir tout ce qui ne va pas. Ça peut toucher le travail, la santé, le logement, le droit aux loisirs, le soin psychologique.

Ensuite, accompagner c'est n'est pas faire à leur place. On prend donc un temps très pédagogique quand ils nous racontent leur situation, pour pointer la situation juridique à laquelle elle se rapporte, le point de droit ou l'intervention sociale qu'il peut être possible de soulever. On livre quelque chose de généraliste pour qu'ils puissent se positionner dans un environnement social et juridique. Ça leur permet de voir qu'il y a des textes de référence. Et qu'ils ne sont pas seul dans cette situation.

Mais les accompagner c'est aussi et surtout les laisser libres d'accepter ce qu'on leur propose. Et pour cela, les informer tout du long et obtenir leur consentement à chaque fois. Pour chaque démarche et pour chaque professionnel ou administration sollicitée pour eux : ils sont avertis au préalable et peuvent accepter ou refuser. Ils sont en copie de tout courrier, tout mail envoyé. Une conversation téléphonique fait l'objet d'un topo écrit ou oral ensuite. Ce sont des principes sur lesquels on ne revient pas pour éviter de faire à leur place : ils ne sont pas là pour consommer mais pour être acteurs.

Il faut donc les former au fur et à mesure. Et tant qu'ils n'ont pas compris une démarche, on ne la mène pas. Quand ils refusent, on ne fait pas de *forcing*. Tout ça prend beaucoup de temps mais nous permet de nous connaître mieux. Leur permet d'être en confiance. De voir que nous faisons ce que disons. Ça les encourage aussi de leur côté, à jouer le jeu s'ils ont des pièces à ramener, s'ils doivent solliciter eux-mêmes les administrations... on ne lâche pas le morceau.

Au bout de 30 ans dans le monde associatif c'est quelque chose qui m'apparaît essentiel : nous nous occupons de moins de jeunes mais nous prenons le temps, pour les former et en les laisser choisir. »

QUELQUES PRINCIPES D'ACCUEIL À L'AADJAM

Une charte pour garantir une posture sécurisante et humaine

« Nous avons une Politique de Protection des Publics Fragiles afin de cadrer le mieux possible notre accompagnement à destination des jeunes. Parmi les principes inscrits dans cette charte :

- Ne pas le recevoir seul,
- L'avertir de toute démarche,
- Ne rien faire sans son consentement écrit,
- Lui remettre toutes les copies. Ce dernier exemple vient d'un écueil important dans l'accompagnement : quand les jeunes bougent, ou changent d'accompagnant et qu'ils se tournent vers un nouvel interlocuteur pour se faire aider, ils se retrouvent trop souvent sans leur document et sans savoir quelle démarche a été menée pour eux. Et il faut tout recommencer...
- Un autre principe qui est aussi important, c'est que le parcours des jeunes ne nous intéresse pas. On se fiche du pays par lequel ils sont passés, leur parcours... le pourquoi ils sont ici. Ils sont là, sortis de l'ASE, et on s'en occupe. Point. Evidemment, s'ils ont envie d'en parler, ils peuvent nous dire ce qu'ils veulent. On doit seulement connaître nos propres limites. Si on voit que c'est une souffrance, si ça dérape vers quelque chose qu'on ne sait pas accompagner, on leur dit de s'arrêter et on les oriente vers un professionnel dont c'est le métier. On sait détecter certaines fragilités maintenant. On peut les orienter vers de la médecine générale ou vers un psychologue ou leur proposer de participer à nos groupes de parole animés par une psychologue clinicienne. »

...et quelques principes construits au fil d'une longue expérience associative

« 30 ans de bénévolat et de salariat dans ce milieu m'ont permis de repérer ce que je n'aimais pas. La démarche d'accueil à l'Aadjam est un condensé de ces leçons. Il y a des choses que je ne voulais pas faire subir à des jeunes : les accueillir dans des locaux sales et moches. Je fais en sorte que ce soit propre et joli. Je fais les courses pour qu'il y ait toujours quelque chose à boire et manger.

Je veux qu'ils soient autonomes, même si c'est long d'envoyer un sms pour chaque démarche et d'attendre la réponse avant de poursuivre. Même si c'est long de faire des photocopies des courriers et des décisions qui les concernent, même s'ils les perdent ou les jettent. C'est un principe. Ils en font ce qu'ils veulent.

Je leur explique une chose importante : « Tu peux dire une chose, mais ce qui compte, c'est de montrer le papier qui le prouve. Tu dois toujours savoir où est ton jugement de placement, tes fiches de paies, tes courriers, les récépissés, etc. » On ne fait pas que leur demander leurs documents, on leur montre ce qu'on fait aussi pour nous-mêmes : trier, classer par dates, protéger sous pochettes plastiques. Ils comprennent davantage l'importance de leurs papiers. Je les range avec eux et les laisse ensuite revenir avec leurs papiers. Et ils apprennent au bout d'un moment à faire leurs dossiers. Ils se sentent fiers de s'y repérer. Ils connaissent la date, l'entête, on leur fait des schémas sur les administrations pour qu'ils repèrent les courriers et sachent les classer... Ensuite ils n'ont plus besoin de nous pour savoir se défendre au quotidien. »

LA VERTU DES ACTIONS COLLECTIVES

L'aadjam met en place « les mercredis du droit », des ateliers collectifs thématiques où interviennent des spécialistes chargés de former les jeunes sur leur environnement juridique et social.

Le collectif, pour faciliter la transmission

« En plus de l'accompagnement individuel, l'Aadjam propose des actions collectives (ateliers, sorties, etc.). Le collectif sert à les former, les rendre autonomes, et leur permettre d'oublier leur situation propre. Il faut savoir que ces jeunes sont le plus souvent hébergés dans du collectif, des foyers souvent. Ils peuvent être à 2 ou 3, ou dans des hôtels. Donc quand on arrive à en toucher un, ça leur permet à leur tour de former, et d'aider d'autres jeunes.

Ces temps collectifs leur permettent aussi d'apprendre à se connaître et de se fréquenter en dehors. On fait un goûter après chaque atelier, pour créer de la convivialité. On débrief et on parle d'autre chose. On recueille leurs idées pour d'autres ateliers...»

L'animation par des tiers professionnels

« Mon équipe et moi, nous sommes assez formés pour assurer nous-mêmes ces ateliers, mais on a fait le choix de faire venir des intervenants extérieurs, spécialisés sur le thème. Il est important que les jeunes oublient leur situation personnelle quand ils participent à ces ateliers. Nous, nous connaissons trop de choses précises sur chacun et ça ne les aide pas à faire abstraction de leur cas particulier. L'atelier est mené de sorte qu'ils se présentent, et puissent dire au moins de quelle ASE ils dépendent. Ils écoutent et questionnent en fonction de ce qu'ils n'ont pas compris. Mais quand la question a une portée et une application trop personnelle, il leur est proposé de traiter ça après l'atelier. Evidemment on les laisse malgré tout partager au groupe les ressentis et idées que font émerger la présentation. Mais ce n'est pas le lieu pour résoudre leurs problématiques individuelles. »

Exemple d'un atelier de lutte contre les discriminations

« Les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés dans leur travail, dans leurs démarches et dans leur vie quotidienne de par les discriminations auxquelles ils font face. On a été alerté au fur et à mesure de notre accompagnement avec eux, de toutes ces choses dont ils sont victimes. Alors un atelier a été mené l'année dernière sur les discriminations avec le Défenseur des droits. Ça leur a permis d'échanger à plusieurs et de prendre conscience qu'ils n'étaient pas seuls. Les deux juristes ont pu leur montrer les lois correspondantes et leur indiquer les procédures à envisager. Mais aussi et avant tout leur répéter que ce n'est pas normal.

Ils ne se sentent à leur place nulle part. Ils ont souvent honte d'être à l'ASE ou sortis de l'ASE, sans famille et sans papier pour certains. Il faut donc aussi leur redonner leur légitimité. Mais nous ne sommes pas éducateurs : nous leur apprenons quels sont leurs droits, quel est leur environnement juridique et social. On leur dit quand ils subissent une carence d'une administration, d'une institution ou d'un employeur. On n'est pas là pour leur apprendre, on n'est pas là pour les éduquer. Seulement leur montrer une marche et les aider à faire le reste seuls s'ils le veulent, s'ils adhèrent. »

Aujourd'hui, LE PUBLIC DE L'AADJAM

Un accompagnement... inquantifiable !

« Notre défaut à l'AADJAM, c'est l'absence de suivi et d'évaluation de tous les jeunes à qui on a répondu, de tous les professionnels sollicités. Nous avons suivi réellement plus de 80 jeunes. Et beaucoup d'autres nous ont sollicités, sans revenir forcément. Quand tout se passe bien on n'a pas toujours envie de revenir en arrière. Ils ont des difficultés variées : certains ont besoin d'un déblocage, d'autres vont avoir besoin d'aide plus soutenue et globale. »

Les jeunes femmes, un nouveau public à accompagner

« Avant on n'avait que des garçons. Mais nous accueillons de plus en plus de jeunes filles, bien que la proportion reste faible. Cette année 2021, nous avons suivi 12 à 14 jeunes filles. Deux d'entre elles étaient enceintes, une est déjà maman. Ce profil de jeune fille est très nouveau chez nous.

Ça reflète l'état des lieux de l'Aide sociale à l'enfance à Paris et en Région parisienne. Ils faisaient auparavant un effort pour les jeunes filles de l'ASE qui sortaient rarement sans solutions. Maintenant elles sortent plus en plus sans solution et parfois avec la vulnérabilité supplémentaire d'une grossesse précoce. »

Nous avons donc dû nous familiariser avec les droits Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les femmes enceintes et les mères isolées, et creuser les questions d'accompagnement, surtout pour celles qui n'ont pas de papier. Il faut expliquer à une Préfecture qu'une femme enceinte ayant un titre de séjour « Travailleur temporaire », ne peut plus travailler, et demander un nouveau titre de séjour pour qu'elle accède aux aides auxquelles elle a droit. Il faut expliquer à une fille qui a été licenciée après une période d'essai parce qu'elle est enceinte, que des procédures existent pour se défendre de cette décision. On ne sait pas tout mais on ne laisse jamais sans solution. »

Majorité – l'âge critique

« L'Aadjam accompagne les jeunes de 17 à 21 ans. Mais plus ça va, plus nous accompagnons jusqu'à 23 ans. Nous sommes sollicités par les jeunes - plutôt des garçons mais de plus en plus de filles - et par des associations, des acteurs de la protection de l'enfance, des missions locales, et des établissements scolaires de plus en plus. »

Une surreprésentation des MNA

« Notre projet s'adresse à tous, nous portons une information et une mission généraliste sans distinction entre les MNA et ceux qui ne le sont pas. Mais dans les faits, 95% des jeunes suivis sont d'anciens MNA. Cela peut s'expliquer par le réseau professionnel dans lequel s'est inscrit ce projet à l'origine. C'est aussi un phénomène plus général : les MNA ont plus d'expérience avec le milieu associatif, qui les aide à manger, à se scolariser, se loger... ils ont davantage ce réflexe et ce réseau que les jeunes français. C'est vrai pour beaucoup de secteurs de la précarité. Soit les nationaux ont davantage honte, soit ils n'ont pas ce côté militant, soit ils ont un accès plus facile au droit commun et passent directement par une assistante sociale. »

Au cœur des besoins : les actions en justice

« Depuis que nous avons commencé, nous avons porté plus de 65 décisions de justice. Un jeune sur deux saisit le tribunal pour faire valoir ses droits. Sans ce travail juridique mené aussi par les avocats, beaucoup de jeunes seraient encore sur le carreau.

Ils risquent aujourd'hui d'être une jeunesse sacrifiée : une jeunesse qui est là en France depuis plusieurs années et fait face aux dérapages politiques actuels et aux obstacles de plus en plus nombreux. Certains perdent leur travail parce qu'on ne peut plus prendre rendez-vous pour une demande de titre de séjour et d'autorisation de travail. Il y a des loupés et des obstacles immenses et cela devient la croix et la bannière pour obtenir des autorisations qui s'avèrent peu protectrices.

Le soutien psychologique incontournable

« Beaucoup de problèmes psychologiques ont été accrus avec la période de crise sanitaire. Nous avons été une des premières associations à proposer une veille psychologique pendant le premier confinement. Nous avons tenu une soixantaine de consultations entre mars et mai 2020.

Nous avons toujours su que ce volet était indispensable. On ne peut résoudre une difficulté administrative, si on est trop cabossé. On doit leur donner la force de parler de leurs difficultés pour se sentir mieux et surtout capables d'affronter toutes les démarches. Beaucoup sombrent. Je les trouve très courageux. Nous on se prend déjà la tête pour faire une déclaration d'impôts. Eux, ils rament pour tout.

Certains craquent seulement après, quand tout va bien et qu'ils ont obtenu ce qu'ils pouvaient. Ils décompensent. Et là il faut aussi être là. Pleins de choses peuvent être rattrapées juridiquement, socialement mais il faut être attentif : si le jeune est mal psychologiquement, ça ne sert à rien. Il ne croit plus, ne fait plus confiance. »

« NOUS AVONS TOUJOURS
SU QUE CE VOLET
PSYCHOLOGIQUE
ÉTAIT INDISPENSABLE.
(...) ON DOIT LEUR
D O N N E R L A
F O R C E
DE PARLER DE LEURS
D I F F I C U L T É S
POUR SE SENTIR MIEUX ET
SURTOUT **CAPABLES**
D'AFFRONTER TOUTES
LES DÉMARCHES. »

Le soutien, plus que l'entraide

« Nous proposons des groupes de parole et des entretiens individuels assurés par une psychologue clinicienne, quand ils ont une difficulté passagère ou de long terme. Quand c'est trop difficile à supporter. Nous avons aussi une Directrice des Ressources Humaines bénévole en formation en psychologie du travail, parce que nous avons repéré que beaucoup de jeunes souffrent pendant leur apprentissage ou au cours de leur emploi. Les relations au travail ne sont pas toujours évidentes pour eux.

Les jeunes que nous accompagnons n'ont pas été très entourés par des adultes. Je trouve les associations « des premiers concernés » très bien. Mais parfois, quand ce sont des jeunes qui se sont élevés eux-mêmes, seulement entre jeunes, et sans adultes référents, ça constitue un manque immense dans leur parcours. C'est ce que mon expérience me montre aujourd'hui.

Nos enfants, quand ils ne sont pas placés, ils sont élevés par des adultes. Les enfants placés ont un seul adulte pour je-ne-sais-combien d'enfants. Apprendre des choses entre premiers concernés, c'est bien. Mais quand ils se renvoient les mêmes écueils... ça présente aussi ses limites. C'est bien de le faire mais il faut aussi cadrer avec des adultes référents.

Il faut que les jeunes aient des expériences de vie différentes à découvrir. Ça offre d'autres schémas possibles. Quand vous ne voyez que des gens dans votre

situation, ça ne donne pas toujours envie de voir et d'envisager l'ailleurs. Ne leur montrer que ce qui est dur, ne leur laissera jamais présager le beau. Comment se projeter quand on n'a qu'un seul modèle ?

Pourquoi François était-il épaté par les dorures de la Mairie de Paris lors de la remise du Trophée Pro Bono du Barreau de Paris ? C'est parce qu'il ne pensait pas pouvoir voir ça un jour, accéder à ça. Pouvoir aller au théâtre, au concert et au restaurant, c'est important pour eux et ça les change du kebab avec les copains. Ils entrent en contact avec pleins de personnes différentes, dans les assemblées générales, les ateliers, les sorties. Ils échangent avec des mondes variés, des avocats, des juristes ou n'importe quel autre métier... »

Vulnérabilités & LIBERTÉS

Vulnérabilité dans la relation d'aide

« Leur première vulnérabilité, c'est qu'ils ne savent pas dire non. Une personne qui leur propose quelque chose, devient vite leur sauveur. Ils sont prêts à tout, sans s'en rendre compte. Des bénévoles et des professionnels d'association s'improvisent parfois experts dans des démarches qu'ils ne connaissent pas et font n'importe quoi ou font sans prévenir les jeunes. Je trouve ça insupportable. Nous sommes là pour mettre le holà.

« IL FAUT SAVOIR QUE
CES JEUNES SE VOIENT
I M P O S E R
AU FIL DU PARCOURS,
LEUR HÉBERGEMENT,
LEUR FORMATION,
ETC. A L'AADJAM, ILS
DÉVELOPPENT LEUR
L I B E R T É
D ' A G I R .
PLUS ON CONNAIT SES
D R O I T S ,
PLUS ON SAIT OÙ L'ON
VEUT ALLER ET
COMMENT Y ALLER. »

Et il est important qu'ils sachent qu'ils ne sont pas là pour nous rendre service, ou nous remercier par des cadeaux. On fait attention aussi à ce qu'il y ait un traitement égal : on ne fait pas de préférence entre les uns ou les autres au motif d'une bonne entente ou d'un suivi plus régulier avec eux. Nous veillons donc à leur apprendre à dire non, à les prémunir de la gratitude, et à les traiter de façon égalitaire. »

L'adhésion libre

« Dans le fonctionnement de notre accueil et notre accompagnement, on veille à leur laisser une grande autonomie. On oriente, on aide et parfois ça marche pour eux, parfois ça ne marche pas. Certains reviennent dès que ça ne va plus ou qu'ils en ont besoin. D'autres cherchent à être plus maternés et se tournent vers des structures où il y a plus de bénévoles par exemple.

A l'Aadjam, ils sont adhérents de droit s'ils le veulent et sont convoqués à l'Assemblée Générale. Mais leur accompagnement ne les contraints pas à venir aux ateliers. On les en informe par tous les moyens possibles mais s'ils ne veulent ou ne peuvent pas, ça n'a pas de conséquence sur leur accueil ici. »

Le droit de dire non

« Il faut savoir que ces jeunes se voient imposer au fil du parcours leur hébergement, leur formation, etc. **A l'Aadjam, ils développent leur liberté d'agir : plus on connaît ses droits, plus on sait où l'on veut aller et comment y aller. Ils apprennent et se sentent à l'aise de demander. La liberté de choix est essentielle et certains commencent à l'acquiescer.** La liberté de dire non, c'est incontournable. C'est s'affirmer.

Il se donnent aussi à eux-mêmes, la liberté de se voir un avenir. Certains n'avaient pas cette vision au départ. »

U *n regard sur le travail social* **À PARTAGER ?**

De nombreuses sollicitations pour former les professionnels

« Nous recevons beaucoup de demandes pour des formations juridiques et sociales. Mais nous souhaitons apporter surtout notre expérience de terrain. Il n'est pas question de livrer de cours magistral sur tel ou tel article de loi. Nous voulons donner des exemples précis de mises en situation. Partager notre expérience, notre lien et notre connaissance des obstacles et perspectives pour ce public aujourd'hui.

Et on constate que le peu d'information que l'on donne aux travailleurs sociaux... leur sert précieusement pour les jeunes qu'ils suivent. **« On nous l'avait pas dit » est la réaction qui revient souvent de la part des travailleurs sociaux** (les éducateurs, les conseillers des missions locales..) Ils ne savent pas toujours ce qui se passe en sortie d'ASE.

Dans le parcours de François par exemple, ce qui est marquant, c'est que les éducateurs ne sont pas formés réellement comme travailleurs sociaux. Quand sa prise en charge a été terminée, pour qu'il soit hébergé, on lui a proposé d'aller voir des annonces sur le

boncoin.fr.

Je n'appelle pas ça du travail social, ou une orientation en bonne et due forme. Aucune orientation dans le droit commun ne lui a été suggérée (le 115, la demande SIAO, demande DAHO)... Il y avait pleins de choses à faire, qui sont le B, A, BA du travail social.

La volonté pourtant là pour les éducateurs au plus près des jeunes. Mais la volonté politique n'y est pas. Et ils ne sont pas assez formés. On ne peut s'improviser dans ce type d'accompagnement. »

Message à de futurs travailleurs sociaux dans la protection de l'enfance

L'écoute - « Si je devais transmettre des choses à des étudiants en travail social, je leur parlerais d'écoute. Les travailleurs sociaux voient leur temps systématiquement chronométré. Or, il suffit d'écouter pour voir qu'il y a souvent autre chose derrière le problème qu'est venu porter un jeune.

« ON A VU OPPOSÉ UN

« NON »

CATÉGORIQUE

PARFOIS AUX JEUNES,
SANS QUE LES

RECHERCHES

NE SOIENT FAITES

P O U R L E

J U S T I F I E R .

AU-DELÀ DE L'ÉCOUTE,

IL Y A UN MANQUE DE

TEMPS POUR UNE

ACTUALISATION DES

D O N N É E S

LÉGISLATIVES ET

RÈGLEMENTAIRES.

I L F A U T

SE FORMER

TOUS LES JOURS. »

Il ne faut pas passer à côté d'un droit, d'une fragilité particulière qui pourrait entraîner autre chose. Il faut être en alerte. Et 10 ou 15 minutes ne sont pas suffisantes. Il faut qu'ils aient confiance et cette confiance ne se gagne pas en quelques minutes. Même si les jeunes ont affaire à des professionnels, il faut qu'ils sachent à qui ils ont à faire, qu'ils comprennent et approuvent ce qui leur est proposé. »

La formation permanente – « On a vu opposé un non catégorique parfois aux jeunes, sans que les recherches ne soient faites pour le justifier. Au-delà de l'écoute, il manque de temps pour une actualisation des données législatives et réglementaires. Il faut se former tous les jours. Dans certains services, les professionnels fonctionnent avec les notes internes : je sais que ça a son utilité et son efficacité, ça permet de faire circuler l'information et facilite la cohésion des pratiques ... mais dans certains domaines, cela dessert les usagers. Les données sont périmées ou trop résumées. Elles encouragent des raccourcis du type : « Pas de papier, pas de droit ». Alors que si ! Une personne qui n'a pas de papier, a des droits et il faut juste les connaître pour ne pas la laisser sans solution.

Et c'est très facile aujourd'hui d'actualiser et trouver ces informations. Aux professionnels de prendre 20 minutes si nécessaire pour rechercher et livrer une

réponse juste, une réponse qui évite à la personne des déceptions ou des espoirs trop rapides. »

Les équipes hybrides – « Il y a de plus en plus d'associations composées d'un travailleur social et d'un juriste. Mais ce n'est pas le cas dans les administrations ou des missions locales qui reçoivent du public et c'est souvent ce qui manque. Les droits sociaux découlent de lois, de règlements, de traités et d'arrêtés. Il ne s'agit pas de mettre des juristes partout... Mais c'est souvent un manque aujourd'hui d'avoir une information juridique qui oriente et indique au moins vers où creuser. »

Demander – « La meilleure façon d'agir c'est de prendre du temps pour trouver des

solutions. Il est préférable le plus souvent de réfléchir à plusieurs cerveaux et aller se renseigner quand on ne sait pas. Je n'ai pas honte, moi, d'appeler un avocat ou un juriste pour avoir des avis, des infos, etc. Au contraire...

On peut être professionnel et se tromper sur des procédures par exemple, sur ou une loi. Il est donc de notre devoir de vérifier à tout moment nos connaissances

C'est le cœur de notre transmission à l'Aadjam pour les jeunes : savoir chercher les informations les concernant et être en alerte. Ce n'est pas de la mauvaise volonté de la part de certains professionnels : personne n'a le temps, ils manquent de moyens. »

2. INTERVIEW de François*

Jeune accompagné par l'Aadjam

& membre du Conseil d'administration de l'association

PEUX-TU TE PRÉSENTER ?

« Je m'appelle François . Je suis né le 2 avril 2000 en Guinée Conakry. J'ai 22 ans. Je suis arrivé en 2017 en France...en juin, si je me rappelle bien. J'ai été pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en Seine et Marne (77). A mes 18 ans, en avril 2018, j'ai quitté l'ASE. Je suis aujourd'hui en apprentissage en première année en propreté industrielle à Paris.»

COMMENT AS-TU CONNU *l'Aadjam* ?

« Quand je suis sorti de l'ASE, j'ai passé un peu de temps à la rue. J'avais des difficultés au niveau administratif, pour obtenir un logement, trouver un travail, etc. J'ai eu la chance de rencontrer une avocate, qui m'a amené à l'Aadjam en 2019. Depuis, j'y suis allé régulièrement et je suis devenu membre du Conseil d'administration de l'association depuis 2020. Je viens aussi d'être nommé responsable des ateliers informatiques. »

Pourquoi t'es-tu engagé

DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AADJAM ?

« J'ai imaginé que ce serait formateur de participer au CA, car c'est là qu'on décide pour l'association et pour les jeunes. C'est là que sont définis les projets. Comme je participe à beaucoup des ateliers de l'Aadjam, j'ai souhaité pouvoir donner mon avis. J'ai eu envie d'y donner mon plus, et de porter ce que les autres jeunes veulent faire. »

TU ES DEvenu RESPONSABLE DE L'ATELIER INFORMATIQUE *Quel est ton rôle ?*

« Les ateliers informatiques vont commencer en février 2022. Je vais suivre leur organisation, m'occuper du matériel, de la logistique, de mobiliser les participants pour qu'ils y assistent... et j'y participerai moi-même. Mon rôle sera ensuite d'en faire régulièrement le compte-rendu aux responsables de l'association, et d'assurer le lien en direct avec les formateurs. »

QUEL EST L'INTÉRÊT POUR TOI DE CES ATELIERS ?

« Le projet informatique c'est une nécessité pour tout le monde. Une fois majeur, c'est très difficile de nous accompagner à tous les moments. Quand on vient d'arriver en France, et qu'on n'a pas de connaissance informatique, on est vite perdu dans les démarches. Si on connaît l'informatique c'est un plus pour notre insertion, notre accès aux droits, nos projets. Et ça nous donne de l'autonomie. »

Y A-T-IL UNE AUTRE ACTION DE L'AADJAM QUI T'A APPORTÉ *un soutien clé ?*

« Avec l'Aadjam, j'ai pu m'inscrire sur un atelier avec le théâtre de La Colline. On devait réaliser un spectacle et y convier du monde. Nous participions à divers ateliers de création : écriture, mise en scène, décor, costumes. Le groupe a pu aussi assister à des représentations théâtrales. Mais le Covid est arrivé et on a dû arrêter. Cette action m'a malgré tout beaucoup aidé. C'était ma première participation à un projet collectif et culturel. J'ai pu communiquer avec des nouvelles personnes que je n'aurais jamais croisées, j'ai pu m'amuser, et j'ai beaucoup appris. »

Les « mercredi du droit »

T'ONT-ILS PERMIS UNE CERTAINE AUTONOMIE DANS TES DÉMARCHES ?

« Oui aujourd'hui je commence à vraiment comprendre mes droits et mes devoirs, et je peux réaliser mes démarches. Quand je n'y arrive pas seul, j'ai appris à demander et à formaliser cette demande. Avant, quand je n'avais pas de papiers, je n'avais pas les mêmes droits que les autres et je ne me sentais pas légitime. Dans ma tête, j'étais inférieur et je n'avais pas le droit de faire grand-chose. Ces ateliers m'ont fait prendre conscience que moi aussi j'avais des droits, je pouvais saisir des opportunités. »

Y A-T-IL DE *l'entraide* ENTRE LES JEUNES QUI VIENNENT À L'AADJAM?

« Oui, il m'arrive souvent d'expliquer par exemple des choses à d'autres jeunes plus en difficulté que moi. Je suis un peu plus en capacité de les orienter, soit sur internet ou encore vers d'autres associations, ou vers les bons avocats qui vont les aider à obtenir des papiers. J'apprends beaucoup et je transmets ce que je sais.

D'ailleurs, parfois, je me pose aussi la question de tenter un cursus scolaire qui me permettrait d'accompagner des jeunes. Je voudrais approfondir mes études pour être éducateur. Pour devenir salarié d'association comme l'Aadjam, d'aller travailler à la Croix Rouge française, ou internationale ! »

OÙ EN ES-TU DANS L'OBTENTION DE TES PAPIERS ?

« Aujourd'hui j'ai obtenu un titre de séjour et je vis en foyer jeune travailleur. J'avais jusque-là un récépissé qui ne me permettait pas de travailler. Le juge m'avait accordé un titre de séjour Vie privée et familiale, mais la Préfecture ne me l'a toujours pas délivré et me donne à la place le titre de séjour pour travail, qui est moins protecteur (1 an).

Trois à quatre procédures ont été menées. A chaque fois, le juge a donné raison à ma demande, mais la Préfecture a toujours résisté et n'a jamais appliqué la décision de justice. Je dois renouveler tous les ans ma demande de titre de séjour. Après mes 2 ans d'apprentissage, s'il n'y a pas de contrat de travail, mon titre de séjour sera refusé... Alors on se pose la question de retourner voir le juge en référé pour obtenir à nouveau une décision. »

ET TES AUTRES *droits* ? LOGEMENT, TRAVAIL, ETC ?

« Tout est complexe dans les démarches. Quand j'ai eu la décision favorable pour mon titre de séjour, on a fait la demande DAHO avec l'Aadjam (Droit à l'hébergement opposable). J'ai obtenu une chambre dans un foyer de jeunes travailleurs. Pour l'avoir effectivement, et en attendant d'avoir le titre de séjour, il fallait renvoyer la décision de justice. Maintenant, c'est réglé, mais je dois viser un logement plus pérenne, donc un logement social avec une démarche DALO (Droit au logement opposable). J'ai été accepté sur liste prioritaire, mais les délais sont très longs. »

AS-TU TOUJOURS *le courage* DE MENER TOUTES CES DÉMARCHES ?

« Oui, je veux aller jusqu'au bout. Je vais de l'avant, je ne me laisse pas tomber. Jusqu'à ce que je gagne. J'ai rencontré beaucoup de difficultés et j'ai pu les supporter. Donc je vais continuer. »

AS-TU DES *projets* POUR PLUS TARD ?

« J'ai beaucoup à faire pour le moment avec mon apprentissage. Je suis en manque de projets autres. J'essaie de continuer ce qui est commencé. »

PEUX-TU RÉAGIR À LA NOTION DE *liberté* ?

« Pour moi la liberté, c'est l'expression. Je suis libre, je m'exprime librement. Si je veux quelque chose... je le demande. En un mot, je me sens libre. »

AS-TU *un message* À DESTINATION DE FUTUR.E.S PROFESSIONNELLE.S DU TRAVAIL SOCIAL, TOI QUI EN AS CROISÉ.E.S QUAND TU ÉTAIS À L'ASE ?

« Avant ma majorité, les éducateurs à l'ASE que j'ai rencontrés ne pouvaient rien pour nous. Une fois la décision prise, ils ne pouvaient rien. Les directions décident. Certains étaient soucieux de savoir comment ça allait, ils m'appelaient, mais ils ne pouvaient rien pour moi.

C'est une fois à l'Aadjam qu'on m'a vraiment aidé. Et au FJT (Foyer jeune travailleur), je suis aussi accompagné, pour certaines démarches du quotidien. »

SOUHAITES-TU RAJOUTER QUELQUE CHOSE DANS *ton expérience avec l'Aadjam* ?

« Ce qui m'a beaucoup ému, c'est quand on a obtenu le prix Pro-Bono à la Mairie de Paris. Ça a été pour moi une joie et quelque chose de fort. Nous avons été accueillis dans la grande salle, avec un cocktail et c'est l'Aadjam qui a remporté le prix. J'y ai vu beaucoup d'associations et j'étais fier que nous gagnions. Il y avait de grandes avocates et avocats. Se présenter devant eux, ça m'a ému.

On nous a choisis parce qu'on est les meilleurs ! C'est organisé par le barreau de Paris et chaque année ce prix se passe dans les salons de l'Hôtel de Ville. Les avocats des plus grands barreaux de Paris y sont représentés et le jury nous a récompensés. On n'a que 3 ans. Personne ne s'attendait à notre victoire. Même nous, on ne s'y attendait pas. On ne s'est pas levés quand on nous a appelés. Tout le monde nous regardait, alors c'était difficile de monter sur l'estrade. »

*Remise de prix organisée par le Barreau de Paris pour récompenser des projets engagés

Ensemble des propos recueillis par
le Campus des Solidarités
Janvier 2021